



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) qu'un projet de Règlement no 2023-559 modifiant le règlement no 2018-507 sur le traitement des élus a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 novembre 2023 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

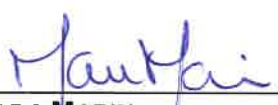
Ce projet de règlement propose :

- 1) D'ajouter une rémunération additionnelle d'un montant équivalant au total des allocations de dépenses que le membre du conseil aurait droit de recevoir à l'égard de toutes rémunérations prévues aux articles 3, 4 et 5 du présent règlement et qui excède le montant prévu à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus;
- 2) Que ces dispositions soient rétroactives au 1^{er} janvier 2023.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 4 décembre 2023 à la salle communautaire située au 85, Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 7 novembre 2023


MARC MARIN
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS
ANNONÇANT L'ADOPTION DU
RÈGLEMENT N° 2023-559 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT N° 2018-507 SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLUS**

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 7 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 7 NOVEMBRE 2023



MARC MARIN
Directeur général et greffier-trésorier